

20120116_DL_05

OBJET :

Dégrouper – mise à jour
des tarifs pour les
membres

Date de convocation :
6 décembre 2011

Date de séance :
16 janvier 2012

Date d'affichage :
23 janvier 2012

Membres en exercice : 37

Membres présents : 20

Membres votants : 20

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le 16 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Stéphane BRUNEL, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Pascal DEMARTHE, François DURIEUX, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Daniel PROUILLE, Gérard PRUVOT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Considérant que le syndicat mixte Somme Numérique a la possibilité de dégrouper les sites publics de ses membres grâce à 15 DSLAM publics,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte
- Vu la délibération n°16 du 6 juin 2011 portant sur les tarifs du dégrouper par Somme numérique pour le compte de ses membres
- Vu la proposition du Président

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les tarifs du service de fourniture d'un accès ADSL par dégrouper sont complétés avec une option GTR 4 heures ouvrées à 8,10€ HT /mois.

ARTICLE 2 – Une facture de régularisation sera émise pour les sites ayant bénéficié de ce service courant 2011.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

